

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le dix-neuf mai 2021, s'est réuni salle de réunion au Centre Administratif Intercommunal, 1 Rue Buchenberg, à CRAON, sous la Vice-présidence de Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURDAIS Christophe, BREHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GAUBERT Jean-Eudes, GÉRARD Jean-François, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, MANCEAU Laurence, PAILLARD Anne, PLANCHAIS Raymond, RESTIF Vincent, SORIEUX Vanessa, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina,

EXCUSES : BOURDON Aristide, DESHOMMES Catherine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, LANGOUET Christophe, RENAULT Patricia, DEMENAIIS Marie-Hélène, GUIOULLIER Anaïs, MAHIER Aurélie, MILCENT Corinne

AFFAIRES GENERALES

1. Présentation du métier : Directeur/Animateur ALSH

Intervention de Jérôme BRÉHIN et Florian OMASSON

Présentation des activités d'été 2021 et proposition d'un nouveau projet « Stage interco » en août 2021

Intervention de Jérôme BRÉHIN

Cf : documents en pièce jointe

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 avril 2021

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 avril 2021 après délibération et à l'unanimité.

3. Présentation du rapport d'activité

Intervention de Philippe GUIARD

Cf : document en pièce jointe

4. France Services : Reconduction de la convention conclue avec la FEPEM (Fédération des Particuliers EMPloyeurs)

Les missions de la FEPEM sont d'accompagner les particuliers employeurs dans leurs démarches au quotidien et de faciliter la relation de travail avec leurs salariés.

La Fédération nationale est structurée en délégations territoriales qui déploient une action de proximité via la labellisation de Points Relais Particulier Emploi - notamment les services Emploi des collectivités, le réseau de France Services.

La FEPEM met son expertise (documentation, formation des agents,...) à disposition du Point Relais, pour une information de 1^{ier} niveau en direction des particuliers employeurs et des salariés ou personnes à la recherche d'emploi dans le secteur.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que par délibération n° 08-290118 du 29 janvier 2018, le conseil d'administration avait validé la signature d'une première convention avec la FEPEM pour une labellisation « Point Relais Particulier Employeur », et que cette convention est arrivée à échéance,

Considérant le retour positif et tout l'intérêt que peut présenter ce dispositif, en 2020, cela a permis d'accompagner 24 demandes (31 en 2019). En majorité pour utiliser le site internet CESU.

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- Autorise le renouvellement de la convention avec la FEPEM pour une labellisation « Point Relais Particulier Employeur » pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 01/05/2024
- Autorise Monsieur GUIARD, Vice-Président, à signer ladite convention

POLE FINANCES

5. Dossier Violences Intrafamiliales (VIF) – Versement du loyer de juin à l'Association L'Illiade Ouverture au 1^{er} juillet 2021

La violence conjugale et familiale, aujourd'hui reconnue comme un véritable fléau social, a des impacts non négligeables sur tous les membres de la famille, tant pour la victime que pour les proches qui en sont témoins et particulièrement pour les enfants. Il n'y a pas que les agressions physiques, aussi meurtrières soient-elles, il y a aussi les violences psychologiques et verbales, les menaces et les intimidations, les violences économiques ainsi que les violences sexuelles. Ces différentes formes de violence peuvent apparaître graduellement et s'intensifier dans le temps.

En réaction, face à cette insécurité, les victimes adoptent des stratégies de protection et pour cela ont besoin de structure d'accueil, de logement et d'accompagnement.

Pour répondre à ce besoin d'éloignement et de reconstruction des victimes, le territoire du Pays de Château-Gontier met à disposition un logement. Afin de répondre à la demande couvrant le Pays de Craon, un logement sera disponible à Craon à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les familles pourront s'y installer pour une période de deux mois au maximum. Le premier mois étant consacré à l'écoute, la reconstruction et le second à l'apprentissage et les démarches d'un nouveau départ.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant l'augmentation des violences intrafamiliales,
Considérant les besoins sur l'ensemble du département,
Considérant qu'il n'hésite à ce jour pas de lieu d'accueil dans le Sud-Ouest de la Mayenne,

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- Valide le principe de partenariat avec l'Association L'Illiadé pour la mise en place d'un lieu d'accueil destiné aux victimes de violences intrafamiliales
- Autorise le Président ou Vice-Président à procéder au versement du loyer de juin 2021 à l'Association L'Illiadé d'un montant de 555,75 €
- Autorise la prise en charge de l'aménagement du logement (meubles et fournitures essentielles)
- Autorise M. le Président ou le Vice-Président de signer tout document se rapportant à la présente décision

6. Budget – Evolution des investissements

P. GUIARD, Vice-Président, rappelle la liste des principaux projets inscrits au budget primitif 2021 et présentés au Conseil d'administration au 17 mars 2021

▪ Acquisition de malles pédagogiques pour la petite enfance	10 000.00 €
▪ Investissements en matériel et petit mobilier des différents services	39 676.34 €
▪ Structure de jeux ALSH Quelaines	15 000.00 €
▪ Caissettes pour portage de repas	1 500.00 €
▪ Signalétique intérieure « 29 »	3 000.00 €
▪ Equipement informatique et téléphonie	10 000.00 €
▪ Achat nettoyeur vapeur Sanivap micro-crèche Cossé	5 000.00 €

Soit un TOTAL de 84 176,34 €

Le conseil d'administration est informé qu'après le réajustement du besoin des services et du montant réel des fournitures, la liste des principaux projets se voit modifiée comme suit :

▪ Malles Petite Enfance	10 000.00 €
▪ Investissements en matériel et petit mobilier des différents services	39 676.34 €
▪ Structure de jeux ALSH Quelaines	15 000.00 €
▪ Caissettes pour portage de repas	1 500.00 €
▪ Signalétique intérieure « 29 »	3 000.00 €
▪ Informatique	10 002.00 €
▪ Téléphonie	2 889.96 €
▪ Matériel Visio	1 866.86 €
▪ Achat nettoyeur vapeur Sanivap micro-crèche Cossé	5 494.92 €
▪ Aménagement RDC 29 (report 2020)	1 988.17 €
▪ Malles Enfance (contenant)	2 992.49 €
▪ Divers	6 750.00 €

Soit un TOTAL de 101 160.74 €

Cette modification n'entraîne pas de décision modificative car l'augmentation constatée ne dépasse pas le montant global provisionné

7. Admission en non-valeur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'effacement des dettes faites par la Commission de Surendettement des particuliers de la Mayenne comme suit :

- Liste n° 4452700515 – pour un montant de 708.45 €
- Liste n° 4690720515 – pour un montant de 11.72 €
- Liste n° 4694740215 – pour un montant de 15.30 €
- Liste n°4658100515 – pour un montant de 23.20 €
- Liste n° 4690920215 – pour un montant de 10.75 €
- Liste n° 4659110215 – pour un montant de 13.88 €

Soit un total de 783.30€

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Craon dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces dettes ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- Prend acte de l'ordonnance d'éteindre les créances pour un montant de 783.30 € au profit des bénéficiaires des listes n° - liste ° 4452700515 – n°4690720515 – n°4694740215 – n°4658100515 – n° 4690920215 et n° 4659110215
- Autorise le Président ou Vice-président à émettre un mandat au compte 6542 pour ce montant

8. Création de deux régies d'avance pour les services Enfance et Jeunesse

Vu le code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance.

Les services Enfance et Jeunesse du CIAS ont besoin pour leur gestion quotidienne d'effectuer des achats dans les magasins locaux. Cependant, ils peuvent être amenés à devoir se fournir auprès de magasins extérieurs lors des séjours et camps d'été ou devoir faire face à des petits achats de denrées périssables.

Cependant tous les magasins n'acceptent pas le paiement par mandat administratif qu'ils soient locaux ou non.

Considérant que pour la bonne gestion du service et pour répondre aux besoins de petits achats, il est proposé d'instituer une régie d'avance pour les services Enfance et Jeunesse.

Considérant que cette régie sera installée au 29 Rue de la Libération à Craon

Considérant que cette régie sera utilisée en dernier recours, après avoir privilégié le paiement par mandat administratif dans les magasins locaux, pour l'achat de petites fournitures,

Considérant que les paiements seront acquittés selon le mode de règlement par carte bancaire

Considérant que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé 1200 €

Considérant que le régisseur devra verser auprès du comptable public la totalité des pièces justificatives de dépenses au maximum une fois par trimestre

Considérant que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

Considérant que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- Autorise la création de deux régies d'avance pour les services Enfance et Jeunesse suivant les conditions précitées
- Charge le Président ou le Vice-Président, et le comptable public, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

PÔLE PETITE ENFANCE

9. Ribambus de Saint Aignan sur Roë : ouverture 5 jours/ semaine à la rentrée de septembre 2021

M. GAUBERT, Délégué à la Famille, rappelle que depuis 2020 le service Ribambus propose un mode d'accueil occasionnel pour les jeunes enfants et est ouvert 3 jours par semaine (lundi, mardi et vendredi). Il est basé au pôle social à St Aignan sur Roë.

A ce jour, aucune inscription n'est prévue pour la rentrée de septembre 2021, les enfants actuellement inscrits feront leur rentrée à l'école.

Cependant, à travers un questionnaire distribué aux familles du secteur, elles ont exprimé un besoin d'accueil plutôt régulier et sur 4 à 5 jours par semaine. En effet, les familles intéressées par l'accueil collectif travaillent et ne souhaitent pas cumuler plusieurs modes d'accueil.

Afin de proposer un service d'accueil collectif adapté aux besoins des familles sur le secteur mais aussi pour garantir la pérennité du travail à l'équipe petite enfance, il est proposé d'étendre l'ouverture à 5 jours par semaine à compter du 6 septembre 2021.

Ce temps d'ouverture, supplémentaire mais nécessaire, impliquera l'augmentation du besoin en personnel à hauteur de 1.98 ETP (passage à 35h pour les 3 agents déjà en poste, recrutement d'un agent petite enfance à temps complet et un agent à 8.25h/semaine) et quelques aménagements des espaces (une rencontre PMI est prévue jeudi 27 mai à ce propos). Cette évolution doit être présentée au Comité Technique CCPC/CIAS le 15 juin et sera détaillée lors du Conseil d'Administration du 23 juin

2021. Le coût de ce service supplémentaire sera compensé par les recettes des familles et de la CAF/MSA.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'importance d'adapter les services aux besoins des familles tout en préservant l'emploi des agents,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- Valide l'ouverture du service Ribambus à cinq jours/semaine dans les locaux du Pôle Enfance à Saint Aignan sur Roë jusqu'à l'ouverture de la micro-crèche à Renazé à compter du 6 septembre 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

10. Comptes rendus de la commission permanente des 21 avril et 26 mai 2021

11. Information des dates et principes des journées interservices CIAS

Intervention de Jany KLUS